RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-26-2049 du 16/10/2026

Délégation de signature du 1er octobre 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DES IMPÔTS DES NON-RÉSIDENTS

Direction des Impôts des Non-Résidents

RÉSUMÉ

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires
les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.

Recette patrimoniale des non-résidents.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-26-1002 du 24/03/2026

Le comptable de la recette des non-résidents de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A.

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la recette des non-résidents de la DINR dont les noms suivent :

- Mme Muriel BAILLET-GUYOT, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- M. Guy VIVES, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Nadège MABILEAU, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Emilie GIBRAT, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Luzia DOMINGOS, contrôleuse des Finances publiques ;
- Mme Julie VANDENBROUCKE, contrôleuse des Finances publiques.

Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donnée aux agents visés à l'article 1er pour :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

LE COMPTABLE DE LA RECETTE
PATRIMONIALE DES NON-RÉSIDENTS

SYLVAIN ROUZEL-BOISGONTIER

BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directrice de publication : Amélie Verdier ISSN 2268-0756